



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juillet 2026 à 17h15

Convocation du 20 juillet 2026

Etaient présents	
Jean PETRONIO Muriel BAJOT Renaud MARIAGE Daniel BLONDEAU Amandine GOI Anthony ROUSSEAU Estelle CIADOUX Estelle GRIDAINE Christophe BRADFER Anne-Marie MASSELIN Florent TORRE	Philippe DECOBERT Maryvonne DOYEN Valérie LLINARES

Absent(e)s excusé(e)s:

Julie NIVOIX
Elodie BILLETTE
Philippe GRUN
Vincent LAROSA
Jean-Philippe GUENARD

Donne procuration :

Julie NIVOIX donne procuration à Daniel BLONDEAU
Elodie BILLETTE donne procuration à Jean PETRONIO
Philippe GRUN donne procuration à Florent TORRE
Vincent LAROSA donne procuration à Amandine GOI
Jean-Philippe GUENARD donne procuration à Philippe DECOBERT

Secrétaire de séance : Daniel BLONDEAU

ORDRE DU JOUR :

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

3 URBANISME

- 3.1 : Constatation de la désaffectation du chemin avenue Charles de Gaulle
- 3.2 : Adoption du compte rendu annuel aux collectivités 2025 - Lotissement l'Épigneau
- 3.3 : Adoption Cahier des Charges de Cession des Terrains – Lotissement l'Épigneau
- 3.4 : Déclaration d'intention d'aliéner – Lotissement l'Épigneau
- 3.5 : Noms des rues pour Lotissement l'Épigneau

4 SERVICE ENFANCE

- 4.1 : Modification du règlement intérieur du service enfance
- 4.2 : Modification de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

5 ARDENNE METROPOLE

- 5.2 : Adhésion au groupement de commande : vérifications des installations électriques des bâtiments.

6 QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 : Rapport des commissions

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Délibération 26-85

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-23 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel BLONDEAU en qualité de secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 26-86

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026 n'appelle pas d'observation. Il est adopté à l'unanimité.

3 URBANISME

3.1 Constatation de la désaffectation du chemin avenue Charles de Gaulle

Délibération 26-87

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29.

Vu le code rural et notamment l'article L161-10.

Considérant que la commune est propriétaire d'une parcelle très étroite entre le n°22 avenue Charles de Gaulle et le n°1 Parc Lejay, qui n'est plus utilisé depuis des années.

Considérant la désaffectation de fait de ce chemin, compte tenu de l'absence d'entretien et de sa non utilisation régulière.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, la désaffectation de fait de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et autorise le Maire à lancer l'enquête publique et signer tout document relatif à cette affaire.

3.5 Adoption du compte rendu annuel aux collectivités 2025 - Lotissement l'Épigneau

Délibération 26-88

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu annuel aux collectivités 2025 de Protéame. Ce document permet de suivre l'avancement de l'opération de la création du Lotissement l'Épigneau sur les plans techniques, financiers et administratifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le compte rendu annuel aux collectivités 2025.

3.6 Adoption Cahier des Charges de Cession des Terrains – Lotissement l'Épigneau

Délibération 26-89

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le cahier des charges de cession de terrain du Lotissement l'Épigneau, réalisé par Protéame, qui a pour objet de fixer les règles de droit privé régissant l'organisation et le fonctionnement du lotissement.

Après relecture, le Conseil approuve, à l'unanimité, le Cahier des Charges de Cession des Terrains comme présenté.

3.7 Déclaration d'intention d'aliéner – Lotissement l'Épigneau

Délibération 26-90

Madame Annelise MANESSE, Responsable des opérations au sein de la société Protéame nous a demandé de prendre une délibération globale afin d'autoriser le Maire à ne faire qu'une seule déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente des parcelles du Lotissement l'Épigneau.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise le Maire à faire une Déclaration d'Intention d'Aliéner pour l'ensemble des parcelles du Lotissement l'Épigneau.

3.8 Noms des rues pour Lotissement l'Épigneau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut dès à présent réfléchir aux noms des rues qui vont être attribués au Lotissement l'Épigneau. Pour cela le Conseil Municipal Jeune sera sollicité afin de donner des suggestions.

4 SERVICE ENFANCE

4.1 Modification du règlement intérieur du service enfance

Délibération 26-91

Monsieur le Maire et Monsieur Daniel BLONDEAU expliquent aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont rencontré plusieurs familles concernant le paiement des factures du service enfance.

Le CCAS a également aidé certaines d'entre elles en difficulté.

Cependant afin de gérer au mieux les finances de ce service, il convient de préciser dans le règlement intérieur qu'après une première relance, les familles qui ne sont pas à jour dans leurs paiements ne pourront plus bénéficier des services.

Après délibération, le Conseil Municipal, adopte l'ajout de cette mention.

4.2 Modification de l'emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Délibération 26-92

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération prise le 05 juin 2026, il y a eu une erreur matérielle quant à la date de début de prise de poste de l'emploi non permanent d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels, pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un emploi, suite à l'ouverture de l'accueil de loisirs les mercredis. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} aout 2026, un emploi non permanent sur le grade d'agent d'animation principal de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire de service est de 26/35^{ème} et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois sur une période de 12 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de l'accueil de loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent d'animation principal de 2^{ème} classe pour effectuer les missions d'accueil de loisirs, suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 26/35^{ème}, à compter du 1^{er} aout 2026 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 12 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 387 indice majoré 373, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2026.

5 ARDENNE METROPOLE

5.2 Adhésion au groupement de commande : vérifications des installations électriques des bâtiments.

Délibération 26-93

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait adhéré au groupement de commande avec Ardenne Métropole concernant la vérification des installations électriques des bâtiments en 2022.

Le marché arrivant à terme en fin d'année, Ardenne Métropole nous propose d'adhérer à nouveau à ce groupement de commande.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Rapport des commissions

Travaux :

Monsieur Renaud Mariage prend la parole. Il explique que la dernière réunion de chantier concernant le Lotissement l'Épigneau aura lieu le 28 juillet 2026 avant les vacances des entreprises. Au vu des bonnes conditions météorologiques les travaux ont bien avancé. Les réseaux sont en places. Espace Habitat a déposé son permis de construire, les travaux devront se dérouler sur une période de 18 mois.

Monsieur Reanud MARIAGE a également eu une réunion avec l'ONF concernant l'aménagement du chemin des vaches. L'ONF peut financer jusqu'à 80 % les travaux d'aménagement du chemin. La caisse des dépôts peut également participer à ce projet, puisqu'une partie du chemin leur appartient. Le dossier est à l'étude technique et financière. Les travaux pourraient avoir lieu en 2028.

CCAS :

Madame Maryvonne DOYEN a mis en contact une habitante avec les services sociaux.

Service enfance :

Monsieur Daniel BLONDEAU prend la parole par rapport au service d'accueil de loisirs le mercredi. Il explique qu'il serait judicieux d'être plus souple sur les inscriptions et laisser le choix aux parents le nombre d'inscription au mois.

Pour finir, Monsieur le Maire rappelle que tous les jeudis, au niveau du parking rue Marcel Dorigny, un café itinérant, un maraîcher et un apiculteur sont présents.

Le secrétaire de séance

Le Maire